

Reconquête pastorale de l'Alpage du Séchon

Depuis 2007, la commune envisage de reconquérir son alpage situé au lieu-dit « Le Séchon » à 1 667 m d'altitude, et souhaite de ce fait contribuer à la pérennisation de l'activité pastorale sur ce territoire. Depuis plusieurs années, cet alpage est régulièrement entretenu par l'association « Les Chemins d'antan » ainsi que des élus avec pour objectif la coupe des « arcosses » qui envahissent les lieux, et autres travaux de débroussaillage. Pour engager cette opération de reconquête pastorale des terrains en propriété et non soumis au régime forestier, la commune a sollicité l'intervention de la S.E.A.73 (Société d'Economie Alpestre de la Savoie) pour réaliser un diagnostic pastoral. Ses conclusions ont fait apparaître la nécessité de reconquérir des surfaces envahies par les accrus forestiers ayant colonisé l'alpage (composés majoritairement d'épicéas) avec pour but de reconquérir 5,6 hectares d'anciens pâturages laissés à l'abandon. Aussi, au cours des années 2020/2021, les élus monthionais ont demandé au service « Forêt » de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc de les accompagner pour la réalisation des travaux de reconquête. Les tenants de cette opération sont l'exploitation intégrale des bois sur les secteurs identifiés par la collectivité et la remise en herbe des zones travaillées. Concernant l'exploitation des bois, ils seraient abattus puis débardés entiers (avec les branches) au niveau des places de dépôt.



Une visite sur place pour définir les travaux à réaliser :



En Juillet 2020, les techniciens de l'O.N.F. et de la S.E.A.73, en l'occurrence Julien Bénard, Emma Noblecourt et Sébastien Maillard-Rosset, ont effectué une visite sur le terrain afin de définir avec précisions les zones nécessitant une intervention mécanique pour la reconquête pastorale en prenant en compte l'action des troupeaux sur le terrain, les enjeux environnementaux et notamment les zones humides, et les limites des forêts communales soumises au régime forestier. Sur un secteur plus au Sud, il a été constaté qu'un travail important avait été réalisé par les troupeaux

des alpagistes de l'Ebaudiaz et du Séchon ; c'est ainsi que les surfaces occupées par les aulnes verts diminueront sous l'impact des dents des chèvres et du piétinement du troupeau de vaches allaitantes sans intervention mécanique. Par contre sur le secteur plus au Nord, les entreprises retenues devront procéder à une valorisation locale du bois : broyage sur place et utilisation en tant que plaquette paysagère.

